

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-704/SG/CG portant reconduction pour une nouvelle période de dix années du régime fiscal stabilisé accordé à la Compagnie européenne et africaine de participations (ex-Compagnie européenne 'et africaine de brasseries).

n° 71-704/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
5 mai 1971

Numéro JO  
n° 10 du 25/05/1971

Date du numéro  
25 mai 1971

### TEXTE INTÉGRAL

La stabilité des taux, des règles d'assiette et du mode de perception de la patente spéciale, ainsi que le maintien de l'exclusion de tout autre impôt dans les conditions prévues par l'

#### article 11

63-18 du Code général des Impôts, sont garantis à la Compagnie européenne et africaine de participations (ex-Compagnie européenne et africaine de brasseries) pour une nouvelle période de dix années, à compter du 1 janvier 1971.